

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° N° 390 , attribuant aux héritiers Menahem Mécha Benine une parcelle de voie publique déclassée,...

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 avril 1940

Numéro JO  
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro  
30 avril 1940

### VISAS

Le Gouverneur de a Cote français des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le décret du 29 juillet 1924 sur le domaine publie à la Côte franenise des Somalis et notamment en son article 7

**Vu**le décret du 25 août 1926 modifiant le décret susvisé

**Vu**le décret du 10 septembre 1958 sur le déclassement du domaine publie à la Côte française des Somalis

**Vu**le décret du 25 juillet 1959 sur l'aliénation des terres domaniales

**Vu**l'arrêté du 27 avril 1940 portant déclassement d'une parcelle du domaine publie

Le Conseil d'administration entendu dans si sounce du 27 avril 1940

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1°, — Il est attribué en toute propriété aux héritiers de Judas Menahem Mécha et de Menahem Mécha Ménahem Mécha et MM, Salem Mécha et Tob Meécha une parcelle de terrain d'une superficie de 215 mq. 60 attenante au lot n° 11 du plateau de Djibouti, déclassée du domaine publie par arrête du 27 avril 1940, moyennant le paiement à la caisse du receveur des domaines, dans les vingt jours de la date d'approbation du présent arrêté, d'une somme de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze franes (CHA Franes), représentant la valeur du terrain à raison de 115 francs le metre carré.

#### Art.2

Les concessionnaires devront édifier sur cette parcelle des vérandas ou vertes grevées d'une servitude de passage publie, suivant plan approuve Art,3 — Le présent arrêté, qui devra être soumis à la formalité de l'enregistrement et du timbre dans les vingt jours de sa date, aux frais des concessionnaires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie

Hubert Deschamps